

Auch, le 28 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée par les personnels des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de mon Département relevant de la fonction publique hospitalière au sujet de la mise en œuvre des Accords du Ségur de la Santé.

Dans le cadre de ces accords signés le 13 juillet 2020, le Gouvernement a préconisé 33 mesures visant à revaloriser les carrières et les rémunérations des personnels soignants des hôpitaux publics et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) publics en particulier.

Parmi les revalorisations salariales, il a été proposé une prime mensuelle de 183,00 € net par mois pour les professionnels non médicaux au sein d'établissements de santé, majorée de 35,00 € net par mois pour les personnels en contact avec des patients comme les aides-soignants, le corps infirmiers, les filières rééducation et médicoteknique.

Les personnels des six SSIAD gersois, rattachés à un établissement sanitaire, dénoncent à juste titre le fait que leur profession ait été écartée de cette prime, et cela d'autant plus qu'au sein d'un même établissement sanitaire leurs collègues occupant des postes d'agent d'accueil, lingère, cuisinier, informaticien, comptable ont bénéficié de cette revalorisation.

Vous trouverez ci joint copie de leur interpellation.

Pendant le confinement, ces personnels de SSIAD ont été mobilisés dans les services de Médecine, de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) pour pallier aux absences de personnels en poste. D'après les informations dont je dispose, ils sont d'ores et déjà mobilisés pour faire face à la seconde vague de la Covid-19.

... / ...

**Monsieur Olivier VERAN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, Avenue Duquesne  
**75350 PARIS**

Rattachés à la même fonction publique, exerçant dans le même établissement, pouvant travailler dans divers services sanitaires, appliquant des soins à domicile comme en établissement, il est totalement incompréhensible que ces personnels soient privés d'une reconnaissance financière méritée et justifiée.

Face à la légitime revendication des personnels des SSIAD je vous demande, Monsieur le Ministre, de bien vouloir reconsidérer le champ d'application des accords du Ségur de la santé afin de les rendre éligibles aux revalorisations de salaires dont ont bénéficié leurs collègues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Philippe MARTIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Martin', written over the printed name.

**Président du Département du Gers**

